

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE - COMMUNE DE BETTON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE**

2019 Convocation en date du 12 décembre 2019

Séance ordinaire présidée par Michel GAUTIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

M. GAUTIER, L. BESSERVE, F. TIROT , M. DOUDARD, A. MOISAN, F. BROCHAIN, T. ANNEIX, C. PIRON, MP. LEGENDRE, B. ROHON, adjoints,

M. LE GENTIL, R. PIEL, C. DANLOS, N. PIEL, L. ALLIAUME, conseillers délégués,

L. TYMEN, G. GROSSET-PROULHAC, S. ROUANET, D. FARGEAUD-ESCOFIER, G. PICHOFF, B. TANCRAI, JL. VAULEON, C. LE GUELLEC, N. LUCAS, J. RENAULT, L. FAROUJ, E. SAUVAGET, P. DESHAYES, C. COUDRAIS, S. HAUTIERE, J. MEYER, D. CONSTANTIN,

**ABSENTS EXCUSES**

F. TIROT, M. DOUDARD, S. CHERIF, D. FARGEAUD-ESCOFIER, P. DESHAYES, C. COUDRAIS, J. MEYER

**PROCURATIONS**

F. TIROT à M. GAUTIER, M. DOUDARD à A. MOISAN, D. FARGEAUD-ESCOFIER à M. LE GENTIL, J. MEYER à G. GROSSET-PROULHAC, P. DESHAYES à D. CONSTANTIN, C. COUDRAIS à S. HAUTIERE

**SECRETAIRE**

E. SAUVAGET

**19-136 ZAC DE LA PLESSE/LA CHAUFFETERIE : APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS MODIFIE**  
(Rapporteur : Laurence BESSERVE)

Par délibération en date du 4 octobre 2018, le conseil municipal a approuvé le programme des équipements publics à réaliser dans la zone.

L'évolution programmatique de la ZAC (suppression de la surface commerciale et augmentation du nombre de logements) rend nécessaire une modification du programme approuvé.

- 1- S'agissant des équipements d'infrastructure propres à l'opération, l'évolution est marginale.**
- 2- S'agissant des équipements connexes à la ZAC,**

L'axe viarie principal, hors aménagements paysagers et d'insertion urbaine, dénommé "rambla" sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la société OCDL LOCOSA (groupe Giboire), aménageur de la ZAC, et financé par l'opération d'aménagement à hauteur de 49,82% du coût global des études et des travaux, soit une participation évaluée à 384 029.16 € HT. La part financée par Rennes Métropole est de 50.18% du coût estimé, soit un investissement évalué à 386 804.17 €.

L'aménageur sera appelé à participer financièrement à la réalisation de divers équipements publics d'infrastructures et de superstructures, listés dans le tableau ci-contre, qui ont pour objet de répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans la ZAC. Lorsque la capacité des équipements programmés excède les besoins de l'opération, seule la fraction du coût proportionnelle à ces besoins est mise à la charge de l'aménageur.

Envoyé en préfecture le 08/01/2020

Reçu en préfecture le 08/01/2020

Affiché le

ID : 035-213500242-20191218-CM\_18\_136-DE

Equipements connexes à la ZAC			
Equipements	Maîtrise d'ouvrage	Financement	Gestion à terme
Axe viaire principal de la ZAC "rambla"	Aménageur	50,18 % Rennes Métropole 49,82 % Aménageur	Rennes Métropole
Restructuration de la rue de la Hamonais	Rennes Métropole	50,18 % Rennes Métropole 49,82 % Aménageur	Rennes Métropole
Restructuration de la rue de la Forêt	Rennes Métropole	50,18 % Rennes Métropole 49,82 % Aménageur	Rennes Métropole
Franchissement de la voie ferrée la Levée (trémie)	Rennes Métropole SNCF Réseau	24,42 % Aménageur 15,58 % Ville	Rennes Métropole (voirie) SNCF Réseau (génie civil)
Extension du groupe scolaire de la Haye Renaud	Ville de Betton	45,90 % Ville 54,10 % Aménageur	Ville de Betton
Extension du restaurant scolaire	Ville de Betton	45,90 % Ville 54,10 % Aménageur	Ville de Betton
Liaison interquartier en complément	Ville de Betton	75,58 % Ville 24,42 % Aménageur	Ville de Betton
Parc agricole	Ville de Betton	75,58 % Ville 24,42 % Aménageur	Ville de Betton

Participation de l'aménageur au financement des équipements connexes à la ZAC		
Equipement	Montant total envisagé (HT)	Participation de l'aménageur
Restructuration de la rue de la Hamonais	830 000,00 €	413 506,00 €
Restructuration de la rue de la Forêt	110 000,00 €	54 802,00 €
Franchissement de la voie ferrée la Levée (trémie)	10 475 000,00 €	2 557 995,00 €
Extension du groupe scolaire de la Haye Renaud	675 000,00 €	365 175,00 €
Extension du restaurant scolaire	208 333,33 €	112 708,33 €
Liaison interquartier en complément	416 666,67 €	101 750,00 €
Parc agricole	100 000,00 €	24 420,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 815 000,00 €</b>	<b>3 630 356,33 €</b>

Par décision de bureau en date du 17 octobre 2019, Rennes Métropole a fait part de son accord sur le projet de programme modifié des équipements publics de la ZAC de la Plesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- **D'APPROUVER** le programme modifié des équipements publics de la ZAC de La Plesse/La Chauffeterie,

Envoyé en préfecture le 08/01/2020

Reçu en préfecture le 08/01/2020

Affiché le

ID : 035-213500242-20191218-CM\_\_19\_136-DE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et notamment la convention à intervenir avec Rennes Métropole et l'Aménageur.

Mise aux voix la délibération est adoptée par 29 voix « pour » et 3 abstentions (D. CONSTANTIN, J. MEYER, P. DESHAYES)

